

Exclusion et liens financiers : l'exclusion bancaire des particuliers, Rapport du Centre Walras 2004. Sous la direction de Georges Gloukoviezoïff. Préface de Jean-Louis Borloo, ministre de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale. *Economica*, 2005

Maurice Parodi

Numéro 297, juillet 2005

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1021855ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1021855ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut de l'économie sociale (IES)

ISSN

1626-1682 (imprimé)

2261-2599 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Parodi, M. (2005). Compte rendu de [*Exclusion et liens financiers : l'exclusion bancaire des particuliers*, Rapport du Centre Walras 2004. Sous la direction de Georges Gloukoviezoïff. Préface de Jean-Louis Borloo, ministre de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale. *Economica*, 2005]. *Revue internationale de l'économie sociale*, (297), 90–93. <https://doi.org/10.7202/1021855ar>

Tous droits réservés © Recma, 2005

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

s'explique par la vitalité de son principal dirigeant, Joannès Peillon ; elle n'en est pas moins largement profitable à tous les mutualistes. Toutefois, et là encore on rejoint l'histoire nationale, en 1914 les mutualistes de la Loire ne regroupent qu'une petite minorité de la population. Comme pour le reste des mutualistes de l'Hexagone, la Grande Guerre interrompt avec brutalité un développement rapide mais trop bref, qui n'a pas eu suffisamment de temps pour s'implanter plus largement dans la société française. Mais dans la Loire, les réussites de la Belle Epoque survivront aux quatre ans de guerre, notamment à travers la clinique mutualiste qui, dans les décennies 1920-1930, rend à la population du département des services bien supérieurs à ceux des hôpitaux. Ces derniers entament à peine, en effet, les débuts d'une modernisation dont on ne verra pas les résultats avant trois décennies. Aussi, les mutualistes de la Loire sont bien placés pour jouer, à partir de 1930, un rôle incontournable dans le dispositif des assurances sociales et porter leur mouvement à une puissance encore accrue.

Ces succès ont aussi leurs revers : ils conduisent en particulier à un relatif enlèvement de la mutualité dans des tâches gestionnaires. La puissance de la mutualité dans la Loire se paie au prix de son institutionnalisation, plus précoce, à n'en pas douter, que celle de la moyenne nationale du mouvement. La gestion quotidienne des assurances sociales accapare les responsables mutualistes, contraints par ailleurs à une professionnalisation accrue de leur personnel et de leurs services. Dans ces conditions, la mutualité accompagne l'évolution sociale plus qu'elle ne la provoque et se fait toujours davantage un mouvement gestionnaire. Certes, passé le choc de la Libération et de l'instauration de la Sécurité sociale, on la verra à plusieurs reprises, notamment dans les décennies 1960-1970, se mobiliser contre des mesures des différents gouvernements jugées antisociales, mais ces périodes de contestation se révéleront assez brèves : la puissance incontestable de la mutualité va de pair avec le désengagement croissant de ses adhérents.

Ces trois ouvrages illustrent donc, chacun à sa façon, la diversité mutualiste spécifique de différents départements. Si la mutualité repose, à l'échelon national comme dans la plus petite société de base, sur un substrat de valeurs communes, de telles études montrent combien ces valeurs peuvent se décliner sur des réalités sociales multiples et donner une infinie variété au mouvement mutualiste.

Michel Dreyfus ●

**Exclusion et liens financiers :
l'exclusion bancaire des particuliers**

Rapport du Centre Walras 2004.

*Sous la direction de Georges Gloukoviezzoff.
Préface de Jean-Louis Borloo, ministre
de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion
sociale. Economica, 2005.*

Le sixième rapport du Centre Walras⁽¹⁾ de l'université Lumière Lyon-II porte spécifiquement sur l'exclusion bancaire des particuliers (ou des « ménages ») dans les pays d'Europe et d'Amérique du Nord. Il n'aborde donc pas, dans cette édition 2004, les difficultés rencontrées par les créateurs d'entreprise et les artisans qui peuvent relever aussi du phénomène de l'exclusion bancaire.

L'exclusion bancaire y est définie comme « *le processus par lequel une personne rencontre de telles difficultés d'accès et/ou d'usage dans ses pratiques bancaires, qu'elle ne peut pas ou plus mener une vie sociale normale dans la société qui est la sienne. Une situation d'exclusion bancaire n'est donc définissable que par rapport aux conséquences sociales des difficultés d'accès et d'usage qui la composent.* » Elle est donc à la fois une conséquence du phénomène global de l'exclusion sociale et l'une de ses causes principales, surtout dans les pays avancés dans la voie de la financiarisation des rapports sociaux, comme la France.

(1) Elaboré sous la direction du Georges Gloukoviezzoff et logiquement préfacé par Jean-Louis Borloo, suite à la création d'un fonds destiné à la lutte contre l'exclusion bancaire prévu dans la loi de cohésion sociale et déjà inscrit dans la loi Aubry de 1998 contre les exclusions.

La financiarisation des rapports sociaux, elle-même liée à la « marchandisation » d'une grande partie des éléments de la vie quotidienne, selon Jean Michel Servet, est définie comme « *un ensemble de contraintes à l'emploi des moyens de paiement et de règlement et au recours au crédit et à la protection contre les risques, contraintes qui agissent de façon différente, directe ou indirecte, tant au Nord qu'au Sud, individuellement sur les personnes et les entreprises, et collectivement sur les groupes sociaux* ».

Il en distingue quatre formes :

- La forme élémentaire, qui est monétaire : le recours contraint à une dépense volontaire pour satisfaire une part croissante des besoins de subsistance, au détriment de « *la production autonome de valeurs d'usage* », comme aurait dit Yvan Illich.
- Une forme qui correspond à l'intermédiation financière croissante des paiements, notamment scripturaux (chèques, cartes de paiement, virements) et tout particulièrement en France⁽²⁾. Il en résulte que l'accès aux services bancaires est désormais indispensable pour mener une vie sociale normale, d'où l'enjeu majeur (en termes de cohésion sociale, d'« inclusion sociale »...) de l'instauration d'un service bancaire universel (SBU).
- La troisième forme concerne les modalités de protection contre les risques touchant aux personnes et aux biens. Ainsi, dans les pays avancés, du Nord, on est passé progressivement des formes organisationnelles de la « solidarité mécanique »⁽³⁾, selon Durkheim, à des formes de solidarité organique (par exemple, systèmes de sécurité et de protection sociales universels), plus ou moins combinées à des formes de solidarité volontaire de type mutualiste et à des systèmes assurantiels.
- D'où une dernière forme liée au fonctionnement des marchés financiers eux-mêmes et à la gamme de plus en plus élargie des produits financiers censés couvrir la vaste configuration des risques économiques et sociaux.

On comprend ainsi, d'entrée de jeu, que l'une des clefs au problème de l'exclusion bancaire réside bien dans les pratiques du commerce bancaire.

Les contributions ont été regroupées en trois parties. La première constitue un tour d'horizon de ce qu'est l'exclusion bancaire au sein de différents pays européens et nord-américains. La deuxième porte sur la qualité de la relation bancaire et s'interroge sur la responsabilité partagée des clients, des banques et des pouvoirs publics. La troisième et dernière partie offre un panorama de réponses déjà menées à bien, qu'elles portent sur les types de produits bancaires ou sur les moyens de favoriser l'adéquation entre les besoins des clients et les impératifs des banques.

Tout d'abord soulignons, à titre d'exemple, que le rapport évalue entre 5 et 6 millions le nombre d'exclus bancaires en France. Ce chiffre inclut notamment 1,3 million d'adultes de plus de 15 ans et 240 000 ménages qui n'ont pas accès à un panier de services bancaires jugé minimal et, enfin, 1 million de ménages surendettés ; 6 % des allocataires de minima sociaux ne possèdent pas de compte de dépôt, 96 % d'entre eux n'ont aucune carte de paiement.

Dans cette première partie, les contributions dévoilent divers aspects de l'exclusion bancaire dans leur pays respectif. Sharon Collard dresse le portrait des exclus bancaires en Grande-Bretagne et de leurs pratiques, que ce soit en termes d'épargne ou de crédit. Puis, Michael S. Barr analyse les coûts engendrés par la non-bancarisation aux Etats-Unis, dans la mesure où le coût du secteur financier alternatif est très élevé et entièrement supporté par ce secteur. Il évoque la question des transferts de fonds des migrants, ce qu'Elizabeth Aro analyse en détail en se focalisant sur les besoins spécifiques de la population étrangère en Espagne (90 % envoient de l'argent à leurs familles, mais 12 % seulement utilisent à cette fin les services bancaires). Bernard Bayot a choisi d'axer son étude sur les difficultés d'accès au compte en Belgique, alors que Luisa Anderloni nous présente les tentatives en vue de bancariser toute une partie de la population à la marge du système bancaire en Italie. Enfin, Udo Reifner

(2) Ainsi, les Français sont 80 % à recourir aux moyens de paiement scripturaux ; les Allemands, 52 % seulement.

(3) Caractéristiques des sociétés « holistes » à faible division sociale du travail (qui s'exerce au sein de la famille élargie, du clan, de l'ethnie...).

et Ulf Groth de leur côté, ainsi que Georges Gloukoviezoff, insistent davantage sur l'importance du contexte socio-économique et sur les difficultés d'usage : les premiers, en montrant la nécessité aujourd'hui en Allemagne de développer l'éducation financière, ce qui pointe déjà la responsabilité propre des usagers ou clients, sans dédouaner pour autant celle des banquiers ; le second, en mettant l'accent sur les conséquences sociales de l'exclusion bancaire et sur les pratiques des différents acteurs de la relation bancaire en France.

Cette dernière contribution est déjà une transition vers l'analyse du système d'acteurs de la relation bancaire, qui constitue l'objet de la deuxième partie. En effet, les difficultés d'usage correspondent à une inadéquation entre les besoins des personnes et l'offre des établissements bancaires. La qualité de la relation bancaire au sens large (client, banque ; Etat, association) est ainsi placée au cœur du processus d'exclusion bancaire.

Relevons, avec Cyrille Ferraton, trois grandes interrogations qui traversent cette deuxième partie. La première porte sur les conséquences de l'accentuation de la logique marchande au sein des institutions financières, sur la qualité de la relation financière, c'est-à-dire sur sa dimension sociale et, par conséquent, sur la personnalisation de la relation entre la banque et ses clients. Ici, Francis Cusin et Udo Reifner font ressortir deux paradoxes : d'une part, la rationalisation et la standardisation de l'offre auprès des clients les moins solvables et les moins rentables s'accompagnent d'un renforcement de la composante relationnelle au seul profit des clients les plus solvables ; d'autre part, les coûts des crédits supportés par les clients seraient inversement proportionnels au niveau de leurs revenus. Ainsi, le crédit et le surendettement tendraient à devenir des facteurs déterminants de la pauvreté aujourd'hui.

La deuxième interrogation porte sur la place et le rôle spécifique des institutions financières comme les Caisses d'épargne et La Poste ou encore sur ceux des banques coopératives, comme le Crédit mutuel, et de leurs principes fondateurs

confrontés à leurs pratiques vis-à-vis des clients les plus modestes.

Les postes européennes sont devenues en l'espace de deux siècles des acteurs majeurs dans l'accès de la population de masse aux services bancaires, en particulier aux services de paiement et d'épargne (S. Tasque). Bien que leurs prestations bancaires tendent à se banaliser pour s'ajuster progressivement à leur nouveau statut de banque de plein exercice, elles jouent encore très généralement et parfois exclusivement ce rôle auprès des clients défavorisés ou en situation d'exclusion bancaire. C'est notamment le cas en France, et plus particulièrement en Suède (via la Sweden Post) et en Angleterre (via la Royal Mail), pays qui ont fait le choix politique d'un service universel arc-bouté sur une banque sociale.

S'agissant des banques coopératives, si leurs spécificités coopératives et mutualistes demeurent (André Rousseau) et se traduisent notamment par des modes de gestion de la loyauté et de la confiance tout à fait repérables dans le paysage bancaire (Daniel Coté), à l'égard de leurs clients et sociétaires, cela n'implique pas forcément des positions avancées dans la question de la lutte contre l'exclusion bancaire des publics défavorisés.

La troisième interrogation transversale est donc bien, en définitive, celle de la responsabilité sociale des banques de toute nature vis-à-vis de ces publics exclus ou en voie d'exclusion.

Toutes ces interrogations et ces analyses pointent déjà certaines solutions alternatives qui mettent toujours en jeu les politiques publiques elles-mêmes. Dès lors que le rôle de l'Etat a pu être décisif dans la bancarisation et la financiarisation des rapports sociaux⁽⁴⁾, il lui appartient de définir le cadre législatif de l'organisation d'un service bancaire universel (SBU) minimum ou minimaliste. Ici, deux orientations s'esquissent à travers diverses mesures ou expériences en Europe ou en Amérique du Nord. La première consiste à organiser le SBU autour d'une « banque des

(4) Le rôle a été particulièrement net en France, notamment par la réglementation des modalités de versement des salaires et des prestations sociales ou encore par le plafonnement du paiement en espèces pour lutter contre l'économie parallèle.

pauvres » comme la poste (Suède et Royaume-Uni). D'autres, comme la Belgique, ont vraiment opté pour le caractère universel du service bancaire, puisque tous les établissements de crédit belges doivent financer un fonds de compensation.

Odile Pilley s'interroge aussi sur la compatibilité des mesures étatiques visant à lutter contre l'exclusion financière, avec les règles de l'Union européenne, notamment lorsque les missions de service public sont déléguées à des organisations situées dans le secteur concurrentiel, ce qui est le cas le plus courant.

Enfin, Kent Hudson présente des initiatives développées par les banques sociales et les fonds sociaux (organismes privés) dans les quartiers urbains défavorisés américains, sur une toile de fond d'interventions publiques fortes (*Community Reinvestment Act*) visant à disposer d'une information plus juste des risques portés par des demandes de particuliers aux revenus faibles. L'une des conditions d'efficacité de ces initiatives tient à la qualité du partenariat entre banques et fonds sociaux, d'une part, et banques classiques, d'autre part.

La dernière partie de ce rapport d'une grande richesse, qui confirme bien la place d'exception du Centre Walras comme observatoire du phénomène d'exclusion dans sa dimension fondamentale de liens financiers, porte centralement sur la question : quelles réponses à l'exclusion bancaire aujourd'hui ? On y trouve un foisonnement d'expériences prometteuses conduites à l'initiative soit des collectivités locales, comme la municipalité de Besançon et la Caisse solidaire de Franche-Comté, soit d'associations comme Option consommateurs et son opération « Prêt de quartier » à Montréal en multipartenariat (notamment avec la Caisse Desjardins et la société d'habitation du Québec), soit de banques coopératives elles-mêmes, comme le Crédit agricole Nord-Est et sa caisse développement partagé ou les Caisses Desjardins du Québec.

Pour innovantes qu'elles soient, ces expériences restent toutefois encore limitées par rapport aux enjeux sociétaux de la lutte contre l'exclusion

bancaire. On y retrouve cependant les mêmes ingrédients du succès : autonomie, proximité, partenariat, personnalisation de la relation bancaire, éducation budgétaire des usagers, pluralité d'acteurs. Il y faut sans doute aussi une politique publique cohérente et la mise en pratique d'une responsabilité sociale effective de l'ensemble du système bancaire et financier qui inclut au premier chef les banques coopératives et mutualistes.

Maurice Parodi ●

L'économie sociale en perspective

Ouvrage coordonné par Gilles Rasselet, Marie Delaplace et Eric Bosserelle. Reims, Presse universitaire de Reims, 2004.

Ce livre regroupe certaines contributions présentées aux deuxièmes journées d'études du Lame, intitulées « Économie sociale, mutations systémiques et nouvelle économie ». Les trois parties de cet ouvrage, comme le souligne Gilles Rasselet dans son texte de présentation, portent respectivement sur les tensions qui traversent l'économie sociale et leurs traductions, sur les opportunités nouvelles qu'offrent les nouvelles technologies de l'information et de la communication, ainsi que sur la capacité d'adaptation et d'innovation de l'économie sociale. Trois textes ont retenu plus particulièrement notre attention.

Antonin Gaignette et Richard Guillemet présentent, dans leur texte « Dérives coopératives et nouvelles formes d'organisation », une analyse du décalage entre la réalité du fonctionnement coopératif qu'ils pensent déceler et les principes qui fondent la doctrine coopérative. Les deux auteurs caractérisent le fait coopératif à travers une première lecture basée sur la doctrine et une seconde sur l'action économique. Ils affirment que la caractérisation doctrinale du fait coopératif n'est pas sans poser de problèmes, car elle permet d'opposer *a priori* la société coopérative à la société de capitaux, mais ne permettrait pas, selon eux, d'en définir les caractéristiques intrinsèques. Les principes coopératifs seraient « essentiellement le produit de jugements de valeurs »,